

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE
COLLEGE/LYCEE

PRENOMS ET NOM :
DISCIPLINE :
MATRICULE :
CORPS ET GRADE :
INDICE :

EMPLOI DU TEMPS DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

ANNEE SCOLAIRE 20..... / 20.....

JOUR	8H-9H	9H-10H	10-11H	11H-12H	15H-16	16H-17H	17H-18H
LUNDI							
MARDI							
MERCREDI							
JEUDI							
VENDREDI							
SAMEDI							

Maximum hebdomadaire :

Total heures prof sur E. Temps :

Décharge :

Total horaire compte tenu de la majoration :

Ou de la décharge :

Majoration :

Heures supplémentaires proposées :

CLASSES							
HORAIRES PROF							
EFFECTIFS							

Fait à le

Le Chef d'établissement